

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2025

L'an deux mil vingt cinq, le vingt quatre juin à dix-huit heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire publique, sous la présidence de M. Olivier COURSAULT, Maire de la commune de Froberville.

Etaient présents :

M. Olivier COURSAULT, Maire, M. Daniel HURE, Mme Jocelyne MARAIS, M. Cédric DUBOCAGE, Maires-Adjoints, Mme Delphine SIMON, Mme Caroline DECULTOT, Mme Christel LETHUILLIER et M. Jonathan COUSTHAM, Conseillers Municipaux

Excusés non représentés : Monsieur Maurice DUBOSC, Madame Hélène MOREL et Monsieur Didier BOSSUYT

Excusé représenté : Monsieur Gérard LEJEUNNE donne pouvoir à Monsieur Olivier COURSAULT

Désignation du secrétaire de séance :

M. Jonathan COUSTHAM est désigné pour remplir cette fonction qu'il accepte.

Lecture est faite du procès-verbal de la dernière séance en date du 10 avril 2025 qui est approuvé à l'unanimité.

TARIF DU REPAS AU RESTAURANT SCOLAIRE 2025/2026

M. Olivier COURSAULT, Maire, propose au Conseil Municipal, d'augmenter à compter du 1^{ER} septembre 2025, le tarif du repas du restaurant scolaire de 2.80 % selon l'indice des prix à la consommation ce qui porterait le prix du repas à 4.02 € au lieu de 3,91 € pour les primaires et à 3.75 € au lieu de 3.65 € les maternelles.

Après discussion et vote (9 pour, 0 contre et 0 abstention), le Conseil Municipal décide d'augmenter le tarif du repas du restaurant scolaire et de le porter à 4.02 € pour les primaires et à 3.75 € pour les maternelles à partir du 1^{er} septembre 2025.

PRIX DE LA GARDERIE A COMPTER DE LA RENTREE SCOLAIRE 2025/2026

M. Olivier COURSAULT, Maire, propose au Conseil Municipal, d'augmenter les tarifs de la garderie à compter de la rentrée scolaire 2025/2026 de 2.80 % selon l'indice des prix à la consommation soit :

Garderie du matin :

- 1,95 € au lieu de 1,90 € pour 1h20 pour un enfant inscrit à la journée
- Forfait : 5,86 € au lieu de 5,70 € par semaine de 4 jours pour un enfant inscrit à la semaine

Garderie du soir 1h15 :

- 1,95 € au lieu de 1,90 € pour 1h15 et par jour pour un enfant inscrit à la journée
- Forfait : 5,86 € au lieu de 5,70 € par semaine de 4 jours pour un enfant inscrit à la semaine

Garderie du soir 2h30 :

- 3,92€ au lieu de 3,81 € pour 2h00 pour un enfant inscrit à la semaine
- Forfait : 11.75 € au lieu de 11.43 € par semaine de 4 jours pour un enfant inscrit à la semaine

Après discussion et vote (9 pour, 0 contre et 0 abstention), le Conseil Municipal décide d'augmenter les tarifs de la garderie comme indiqués ci-dessus.

ACTIVITES PERISCOLAIRES

M. Olivier COURSAULT, Maire, propose au Conseil Municipal le renouvellement de l'activité périscolaire TENNIS le lundi de 16 heures à 17 heures du 15 septembre 2025 au 01 juillet 2026. Le prix fixé par le Tennis Club de Froberville est de 15 €.

Après discussion et à l'unanimité des présents, le Conseil Municipal donne son accord et autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec le Tennis Club de Froberville.
Une participation de 2 € sera demandée aux parents

SUBVENTION COOPERATIVE SCOLAIRE

M. Olivier COURSAULT, Maire, propose au Conseil Municipal le versement d'une subvention à la coopérative scolaire pour financer une partie des sorties scolaires d'un montant de 1 000 €

Après discussion et à l'unanimité des présents, le Conseil Municipal vote la somme de 1 000 € de subvention à la coopérative scolaire.

PERSONNEL COMMUNAL

Démission de Madame Caroline GUILMATRE

M. Olivier COURSAULT, Maire, informe le Conseil Municipal de la démission de Madame Caroline GUILMATRE, Adjoint Administratif au 30 juin 2025. Une annonce sur la bourse de l'emploi a été mise sur le site du CDG en attente de recrutement.

RENOUVELLEMENT CONTRAT DE TRAVAIL DE Madame Céline ROUSSEL

M. Olivier COURSAULT, Maire, propose au Conseil Municipal le renouvellement du contrat de travail de Madame ROUSSEL Céline, adjoint technique contractuelle pour une année pour une durée hebdomadaire de 18/35ème

Après discussion et à l'unanimité des présents, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à renouveler le contrat de travail de Madame ROUSSEL Céline d'une année soit du 01 septembre 2025 au 31 août 2026.

FIXATION DU MONTANT DE LA REDEVANCE POUR OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR LES OUVRAGES DE DISTRIBUTION DE GAZ AU TITRE DE L'ANNEE 2022

M. Olivier COURSAULT, Maire, propose au Conseil Municipal de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public par les ouvrages de distribution de gaz à compter de l'année 2022 avec le calcul de la redevance suivant : $(0.035 \times 1493 \text{ m de canalisation}) + 100 \times 1.31$ (coefficient de revalorisation) = 199 € de redevance.

Après discussion et à l'unanimité des présents, le Conseil Municipal décide d'instaurer la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution de gaz.

RECENSEMENT DE LA POPULATION 2026

M. Olivier COURSAULT, Maire, informe le Conseil Municipal que le recensement de la population aura lieu du 15 janvier au 14 février 2026.

Madame Christelle GRANDSERRE, secrétaire de Mairie, sera la coordonnatrice communale pour ce recensement. Un arrêté sera pris.

DM

M. Olivier COURSAULT, Maire, propose au Conseil Municipal la Décision Modificative suivante :

En investissement :

Dépenses

Chapitre 042 article 681 : + 3674 €

Recettes

Chapitre 40 article 28046 : + 3674 €

En fonctionnement :

Dépenses

Chapitre 042 article 681 : -345 €

Chapitre 68 article 681 : + 345 €

Après discussion et à l'unanimité des présents, le Conseil Municipal accepte cette Décision Modificative.

AGRANDISSEMENT CIMETIERE ET MISE EN ACCESSIBILITE HANDICAPES

M. Olivier COURSAULT, Maire, informe le Conseil Municipal qu'il serait souhaitable d'agrandir le cimetière, de procéder à sa mise en accessibilité handicapés et d'acheter des cases de columbarium.

Après discussion et à l'unanimité des présents, le Conseil Municipal donne son accord pour ces travaux et l'achat de cases de columbarium et autorise Monsieur le Maire à demander des subventions.

ABEPA

Lecture du courrier de remerciement pour le versement de la subvention.

L'ordre du jour étant achevé, la séance est levée à 19 h 40.

